

Pour une libération immédiate de nos confrères soudanais Aboubakr MANSOUR ABDELA, condamné à mort par pendaison, et Aboubakr AL-MAHI, emprisonné !

Communiqué de la FNUJA – 22 octobre 2025

Par une décision dénuée de toute motivation rendue le 5 octobre dernier par le Tribunal pénal de SENGHA et au terme d'un procès qui s'est tenu en totale méconnaissance des règles du procès équitable, notre Confrère soudanais Aboubakr MANSOUR ABDELA a été condamné à la peine de mort par pendaison. Quatre jours avant le délibéré, les autorités soudanaises ont également arrêté un autre de nos Confrères, Aboubakr AL-MAHI, en charge de la défense de Aboubakr MANSOUR ABDELA, et l'ont placé en détention.

La FNUJA dénonce une décision politique visant à sanctionner de la pire des manières, l'engagement d'Aboubakr MANSOUR ABDELA, en faveur des droits humains et de la paix, ainsi que celui de son Conseil, à ses côtés.

Notre syndicat ne peut rester silencieux face à la situation de nos confrères soudanais, particulièrement ciblés par les autorités depuis le début du conflit armé et exposés à la peine capitale en raison de leur seule qualité d'avocat et plus précisément de celles de Aboubakr MANSOUR ABDELA et d'Aboubakr AL-MAHI, et alerte les instances protectrices internationales des droits fondamentaux sur celles-ci.

La FNUJA, plus que jamais engagée dans la défense des droits des avocats et dans la lutte contre la peine de mort, manifeste son soutien entier à Aboubakr MANSOUR ABDELA et à Aboubakr AL-MAHI et exige :

- l'annulation immédiate de la condamnation à mort d'Aboubakr MANSOUR ABDELA,
- la libération immédiate de ce dernier et d'Aboubakr AL-MAHI.



Fédération Nationale
des **Unions de Jeunes Avocats**